

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### DECISION DU MAIRE n° 014 / 2022

Service : Marchés  
Tel : 04.76.29.86.73  
ref. : MAR2208

**OBJET : AUTORISATION DE LANCER ET SIGNER UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS  
DE BOISSONS ET DE FRAINDISES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°017/2021 du 30 avril 2021 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT que dans le cadre de l'installation de distributeurs automatiques à l'EHPAD, au centre aquatique Flottibulle, à la maison des associations et aux services techniques, il est nécessaire de lancer une consultation collective dont le montant correspond à des recettes encaissées qui sont calculées sur la base d'un pourcentage du montant du chiffres d'affaires hors taxes des produits vendus (occupation du domaine public). La convention sera lancée sous la forme d'une consultation en groupement de commande ville/CCAS de Pont de Claix

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : de lancer la publicité pour la mise en concurrence et signer la convention d'occupation précaire du domaine public afférente.

La date de démarrage de la convention est fixée au 30 mai 2022 pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois, par reconduction tacite du pouvoir adjudicateur, soit jusqu'au 29 mai 2026.

**ARTICLE 2** : d'autoriser la ville, en sa qualité de coordonnateur, à signer la convention, en application de la convention de groupement de commande

Les recettes sont inscrites au budget

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Préfecture le 21 mars 2022
- publication le 21 mars 2022
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 08 mars 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er Maire Adjoint,  
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte :	DEC_2022_014
Date de la décision :	2022-03-08 00:00:00+01
Objet :	Autorisation de lancer et signer une convention d'occupation du domaine public pour l'installation de distributeurs de boissons et de friandises
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	038-213803174-20220308-DEC_2022_014-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220308-DEC_2022_014-CC-1-1_0.xml	text/xml	970
Nom original :		
DEC_2022_014marchés.pdf	application/pdf	105107
Nom métier :		
99_DC-038-213803174-20220308-DEC_2022_014-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	105107

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2022 à 16h19min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2022 à 16h19min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2022 à 16h19min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2022 à 16h24min57s	Reçu par le MI le 2022-03-21